

DIRECTION
DES ACTIONS DE L'ÉTAT

Annecy, le 29 AOÛT 1985

BUREAU

TÉL.: (60) 62-81-31 POSTE: 30/70

LE PREFET COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

RÉFÉRENCE A RAPPELER :

3ème/ MN/VT

DOSSIER SUIVI PAR: Mme Nallet

Objets Mobiliers

ARRETE N°1064

Vu la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments historiques et notamment son article 24 bis.

Vu le décret n° 71.858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n° 70.1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques,

Vu l'avis donné par la Commission des Objets Mobiliers lors de sa séance du 21 juin 1985,

sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la HAUTE SAVOIE,

ARRETE

ARTICLE 1 - Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (Objets Mobiliers).

COMMUNES	INSCRIPTIONS
ANNECY	<p><u>Cathédrale St Pierre</u></p> <p><u>Tableaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mort de St Joseph PM74001477 - Portrait de Mgr REY PM74001478 - Saint Jean Baptiste PM74001479 - Sacré coeur PM74001480 ° <u>Tableau déposé au château-</u> <u>musée d'ANNECY :</u> - <u>Portrait d'ecclesiastique.</u>) PM74001481 ° <u>Eglise Saint François :</u> - <u>Toile : Sainte Martyre, XVIIe</u>) PM74001482
CONTAMINES/ S/ARVE	<ul style="list-style-type: none"> ° <u>Eglise :</u> - <u>toile et son cadre :</u>) PM74001483 <li style="padding-left: 20px;">Saint Jean - <u>toile et son cadre :</u> <li style="padding-left: 20px;">Saint François-de-Sales.) PM74001484

COMMUNES	INSCRIPTIONS
DINGY-ST-CLAIR	°Eglise :
	-Rétable avec Toile du Rosaire PM74001485
MARIN	°Eglise :
PM74001486	-Lanterne de procession
PM74001487	-Vierge à l'Enfant bois doré XVIIIe
PM74001488	-Statue de Saint Jean Baptiste :

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la HAUTE SAVOIE est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Ministre de la Culture ;
- M. le Conservateur Régional des Monuments Historiques ;
- Mme le Directeur des Archives Départementales, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art ;
- M. les Maires des Communes concernées.

LE PREFET,
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE

Pour ampliation
Le Chef de Bureau,



Paulette WOLFGANG

Michel GILLARD